

Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

2024-04-01

Objet :  
Compte  
administratif 2023

Date de  
convocation  
29/03/2024

Date d'affichage  
19/04/2024

Nombre de  
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le treize avril à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

**Etaient présents :**

BLONDEAU ALAIN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :** PLANCOQ CARMEN (POUVOIR REGINE JONVILLE), PLICHON PHILIPPE, KOUSSENS CHRISTIAN (POUVOIR THERESE CARY).

**Absentes :** VERSAEVEL JACQUELINE, VAN HAUWAERT ANNIE.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 2024-03-01 du CCAS relative au débat d'orientation budgétaire 2024

Mme Régine JONVILLE, Vice-Présidente déléguée, explique que le compte administratif 2023 est le bilan financier de l'exercice écoulé. Il présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur et doit être en tous points similaire au compte de gestion tenu par le comptable public.

Elle rappelle aux membres du conseil d'administration que, selon la loi, Monsieur le Président doit quitter la séance afin qu'elle puisse présenter le compte administratif pour l'exercice 2023. Le

Président du CCAS quitte la séance.

Présentation générale du compte administratif 2023 :

a) En section d'investissement

- Excédent reporté de 2022	+ 13 838.27€
- Un total de dépenses 2023	- 0.00 €
- Un total de recettes 2023	+ 70.37 €

**Résultat de l'exercice 2023**

-----  
70.37 €

**Résultats de la section d'investissement à la clôture 2023**

+ 13 908.64 €

b) En section de fonctionnement

- Un excédent reporté de 2022	+ 34 071.96 €
- Un total de recettes 2023	+ 12 705.71 €
- Un total de dépenses 2023	- 7 759.46 €

**Résultat de l'exercice 2023** 4 946.25 €

**Résultats de la section de fonctionnement à la clôture 2023** + 39 018.21 €

**Résultat total du compte administratif à la clôture 2023** + 52 926.85 €

Mis au vote en l'absence de Monsieur le Maire, Président du CCAS, le compte administratif de l'exercice 2023 est arrêté définitivement et approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du CCAS :

PLANCQ CARMEN (POUVOIR REGINE JONVILLE), CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN (POUVOIR THERESE CARY).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du 22.07.1982

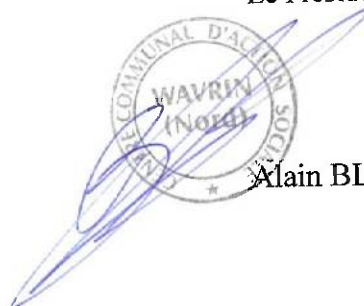
Le Président,



Alain BLONDEAU

Pour extrait conforme  
Pour le Président,  
Par ordre,

Le Président



Alain BLONDEAU